

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° COUR : 500-11-047375-148  
500-11-051881-171

**DANS L'AFFAIRE DE  
L'ARRANGEMENT OU DU  
COMPROMIS DE :**

COUR SUPÉRIEURE

« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LRC  
1985, ch. C-36), en sa version modifiée »

---

**DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC.,  
CONSTRUCTION FRANK CATANIA ET  
ASSOCIÉS INC., LES DÉVELOPPEMENTS  
IMMOBILIERS F. CATANIA ET ASSOCIÉS INC.,  
GROUPE FRANK CATANIA & ASSOCIÉS INC.,  
7593724 CANADA INC., 3886735 CANADA INC.,  
4204930 CANADA INC., 4167601 CANADA INC.,  
4186567 CANADA INC. ET 4127927 CANADA INC.;**  
Personnes morales dûment constituées ayant leur  
principale place d'affaires située au 303, boul. Saint-Joseph,  
dans la ville de Montréal, dans la province de Québec,  
H8S 2K9.

« Débitrices »

---

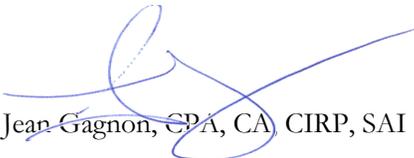
### **ATTESTATION DE MISE EN ŒUVRE**

La présente Attestation de mise en œuvre du Plan est émise par le Contrôleur en vertu du plan conjoint de transaction et d'arrangement re-re-modifié (tel qu'amendé de temps à autre, le « Plan ») des Débitrices aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, lequel Plan a été approuvé par les Créanciers visés présents virtuellement et votants lors de l'Assemblée des créanciers tenue le 12 juin 2020 et a été approuvé par la Cour supérieure du Québec aux termes de l'Ordonnance d'homologation du Plan rendue le 19 juin 2020. Les termes débutant par une majuscule dans la présente Attestation de mise en œuvre ont le sens qui leur est attribué dans le Plan.

En vertu du paragraphe 7.3 du Plan, Raymond Chabot inc., en sa qualité de Contrôleur des Débitrices, émet la présente Attestation de mise en œuvre prévue par le Plan et confirme (i) que les conditions énoncées au paragraphe 7.1 du Plan ont été respectées, réalisées ou ont fait l'objet d'une renonciation. Ainsi, conformément au Plan, la Date de mise en œuvre du Plan est intervenue en date de la présente Attestation de mise en œuvre, soit le 10 décembre 2020. La présente Attestation de mise en œuvre sera déposée au dossier de la Cour et publiée sur le site internet du Contrôleur.

MONTRÉAL, le 10<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

RAYMOND CHABOT INC.  
Contrôleur



Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI